



148, rue de l'Université 75007 Paris +33 1 53 10 23 30

Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

(Publication effectuée en application du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF)

. Lors de sa réunion du 10 février 2016, afin de reconnaître la contribution déterminante de Messieurs Eric LE GENTIL et Vincent REBILLARD dans leur implication dans le dépassement des objectifs fixés pour l'année 2015, notamment au regard des 4 points majeurs suivants :

- (i) Au niveau des investissements, l'acquisition de 10 Grandes Surfaces Alimentaires (GSA) et de 5 sites à transformer acquis auprès de Monoprix;
- (ii) 3 opérations de cessions réalisées avec un investisseur dans le cadre de l'allocation d'actifs et de la préservation du profil financier;
- (iii) La signature de transactions globales avec des enseignes internationales (notamment H&M) et des enseignes nouvelles et innovantes sur la partie commerciale ;
- (iv) sur le plan marketing, la refonte complète du concept intérieur et extérieur, le déploiement accéléré sur les façades et la création d'une nouvelle identité corporate ;

le Conseil d'administration sur recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations, a décidé de leur attribuer une prime exceptionnelle d'un montant brut de 350.000 euros pour Monsieur Eric LE GENTIL et de 162.000 euros pour Monsieur Vincent REBILLARD, versée en numéraire pour moitié en février 2016 et pour moitié en février 2018, sous condition de présence.

. En outre, le Conseil, suivant l'avis du Comité des Nominations et des Rémunérations a décidé, sur la base d'un benchmark réalisé par un cabinet spécialisé, de porter la rémunération fixe annuelle de Monsieur Vincent REBILLARD à la somme de 175 000 euros brut à compter du 1^{er} mars 2016.

Paris, le 18 février 2016



www.mercialys.com